



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MOTION

Projet de loi 7231

Luxembourg, le 27 juin 2018

Dépôt Martine Hansen

Groupe politique CSV

La Chambre des Député-e-s :

- Considérant que le projet de loi sous référence prévoit la mise en place d'un plan d'action sur la langue luxembourgeoise qui porte sur une période de vingt ans ;
- Sachant que le projet de loi prévoit l'institution d'un commissaire à la langue luxembourgeoise ainsi que la création d'un Centre pour le luxembourgeois, ayant tous les deux comme mission à contribuer à la mise en œuvre de la politique de la langue luxembourgeoise ;
- Notant que la Chambre des fonctionnaires et des employés publics regrette dans son avis en date du 17.05.2018 que la répartition des attributions entre les institutions susmentionnées n'est pas toujours évidente et qu'elle se demande s'il ne serait pas judicieux de regrouper toutes les attributions et missions liées à la promotion de la langue luxembourgeoise sous l'égide d'une seule autorité ou administration ;
- Constatant encore que la Chambre de commerce dans son avis en date du 27.02.2018 s'interroge sur le fait de savoir si les missions du commissaire à la langue luxembourgeoise ne pourraient pas être confiées au directeur du Centre pour le luxembourgeois ;

Invite le Gouvernement,

- A procéder à une évaluation de l'instrument du plan d'action, **5** ans après la mise en vigueur de la loi y relative ;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- A procéder à une évaluation du fonctionnement des structures créées ;
- A présenter, le cas échéant, des propositions d'adaptation.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 27 juin 2018

Le Secrétaire général,

Claude Frieseisen

Le Président,

Mars Di Bartolomeo